

Quarante-deuxième session de la Conférence

Présentation du point 26: Proposition de conditions relatives aux prix décernés par la FAO

1. À sa quarante et unième session, en 2019, la Conférence avait approuvé la recommandation de son Bureau selon laquelle «le Président indépendant du Conseil [devrait engager] un processus de consultation inclusif en vue de définir des modalités rationnelles et durables pour l'attribution des prix FAO, en prenant en compte l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, et notamment en proposant des options pour le retrait progressif des prix les plus anciens. Le résultat de ce processus serait soumis à l'approbation de la Conférence à sa quarante-deuxième session.»
2. Pour donner suite à cette décision, la Direction de la FAO a soumis à la Conférence, pour approbation, une proposition concernant la création d'un nouvel ensemble de prix que la FAO pourrait décerner de façon régulière et pérenne pour dynamiser le processus en tirant parti de la notoriété de la FAO.
3. Cette proposition s'appuie sur les contributions que les Membres ont fournies lors de consultations inclusives menées par le Président indépendant du Conseil de 2019 à 2021. Elle a été examinée par les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session), puis par le Conseil, à sa cent soixante-sixième session, lequel a recommandé que la Conférence l'approuve à sa quarante-deuxième session.
4. Les prix FAO qu'il est proposé de créer ont pour objet de tirer parti de la notoriété de la FAO pour galvaniser l'excellence dans tous les domaines qui relèvent du mandat de la FAO et, dans le même temps, de mettre à profit la reconnaissance, par les prix, de réalisations remarquables qui servent les objectifs de l'Organisation en vue de renforcer la notoriété de la FAO.
5. Ces prix FAO sont conçus autour de thèmes qui intéressent l'Organisation et revêtent une importance stratégique, l'objectif étant de renforcer la durabilité et la pertinence des prix de la FAO conformément aux orientations données par la Conférence à sa quarante et unième session.
6. Ils permettront d'inciter les partenaires de la FAO à appuyer les activités visant à réaliser les objectifs de l'Organisation et, ainsi, à en améliorer l'image grâce aux réalisations de ses partenaires. Ils aideront à renforcer les mesures de l'Organisation visant à améliorer la visibilité de la FAO et à mettre en place des partenariats et, ainsi, à rendre la FAO plus utile aux Membres, plus attractive pour les donateurs, plus intéressante pour les partenaires et plus importante pour ses employés.
7. Il y aura un Prix du champion de la FAO et quatre autres prix dans les catégories «partenariat», «réalisations», «innovations» et «employés». L'objectif visé est de remplacer les prix FAO existants qui portent le nom d'anciens directeurs généraux et sont financés sur le budget du Programme ordinaire, et d'avoir une série de prix qui seront attribués de manière systématique, uniforme et cohérente. Ces prix seront décernés tous les ans à dix lauréats au maximum dans chacune des catégories consacrées aux partenariats, aux réalisations et aux innovations.
8. Le Prix du champion de la FAO sera décerné soit pendant la session ordinaire de la Conférence, soit pendant la première session ordinaire du Conseil les années où la Conférence ne siège pas. Ce sera la plus importante distinction accordée par la FAO. Ce prix aura pour objet de récompenser les contributions importantes et remarquables à la réalisation des objectifs généraux de l'Organisation. Il sera assorti d'une récompense monétaire proportionnelle à son statut. Il est proposé d'en fixer le montant à 50 000 USD. Pour mémoire, la valeur de trois des prix actuels est fixée à 25 000 USD.
9. Le Prix FAO du partenariat récompensera des Membres, d'autres organismes des Nations Unies ou d'autres institutions internationales, des établissements universitaires, des instituts de recherche et des entités de la société civile ou du secteur privé, y compris des médias, qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'accomplissement des activités de l'Organisation. Ce prix sera

décerné chaque année à la première session du Conseil. Il est proposé d'en fixer la valeur à 10 000 USD par lauréat.

10. Le Prix FAO des réalisations exemplaires sera remis pour des accomplissements professionnels dans divers secteurs et programmes liés aux activités de l'Organisation. Il sera décerné à une personne physique ou morale ou à un groupe, y compris des équipes ou des employés de la FAO, à l'occasion de la célébration annuelle de la Journée mondiale de l'alimentation. Il est proposé d'en fixer la valeur à 10 000 USD par lauréat.

11. Le Prix FAO de l'innovation récompensera un large éventail de lauréats pour des innovations révolutionnaires dans des domaines qui relèvent du mandat de la FAO. Les équipes ou les employés de la FAO pourront également compter parmi les lauréats. Ce prix sera décerné chaque année au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil. Il est proposé d'en fixer la valeur à 10 000 USD.

12. Le Prix FAO du personnel récompensera les équipes ou les employés de la FAO qui ont fait preuve d'une efficacité remarquable et ont obtenu des résultats exceptionnels dans le cadre de leur travail au service de l'Organisation. Ces prix seront décernés à l'occasion d'une cérémonie annuelle de remise de prix de reconnaissance du mérite. Aucune somme d'argent ne sera versée à ce titre. Conformément aux indications des Membres, il est proposé que l'octroi des nouveaux prix – à l'exception du Prix du personnel – s'accompagne d'une récompense en espèces, sauf dans les cas où un prix est décerné à un employé ou à une équipe de la FAO. Afin de pérenniser ces prix, il est proposé de créer un fonds fiduciaire, qui serait alimenté par des contributions volontaires des Membres et d'autres donateurs. Les ressources du Programme ordinaire allouées aux prix seront plafonnées à 125 000 USD par exercice biennal.

13. La Conférence est invitée à approuver la nouvelle série de prix FAO.

M. Hak-Fan Lau, Directeur du Bureau de la communication